



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 12 octobre 2026, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 600 Petit Lac à la Meule5 (lot # 5 222 611). La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser l'implantation d'un chalet déjà construit (permis # 2017-070) avec une marge de recul avant de 8.75 m, soit une dérogation de 1.25 m par rapport à la marge de recul avant minimale de 10m prescrite à la *sous-section 6.2.2.1 du Règlement de zonage no 435-14* pour la zone Rv-23.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com

Donné ce 14 septembre 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin